

OTRIAS

Rouge = Niveau fédéral

Bleu = Cantons, villes, communes

Orange = Soumis aux accords internationaux

Mentions légales

Responsabilité

Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)

Direction de la DTAP

Speichergasse 6

Case postale

3001 Berne

031 320 16 90

info(at)bpuk.ch

www.bpuk.ch

La Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) est une corporation de droit public à la capacité juridique restreinte qui a son siège à Berne.